



PAUSE D'APAISEMENT

CARTON  VIOLET

1. Contexte / Définition

La Loi 5 permet à l'arbitre d'interrompre, suspendre ou arrêter définitivement un match en raison **d'interférences extérieures**, comme le mauvais comportement des spectateurs. Or, des **altercations sur le terrain** impliquant des joueurs et officiels d'équipe peuvent menacer la sécurité des acteurs et affecter le bon déroulement du match.

Une pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Cette **pause d'apaisement** permet à l'arbitre :

- d'**interrompre le jeu** lorsque la tension monte ;
- de laisser **retomber la tension** avant la reprise du match ;
- d'inviter les entraîneurs et capitaines à encourager leur équipe à adopter un **comportement adéquat**.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances, du climat observé, des conditions météorologiques et de

la gravité de l'incident. Il convient qu'elle n'excède pas **5 minutes maximum**.

Le cas échéant, une **très** courte **période d'échauffement** peut être envisagée.

S'il l'estime nécessaire, l'arbitre peut arrêter définitivement un match **sans avoir au préalable** décrété de pause d'apaisement.

2. Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par coup de sifflet et brandit son carton violet.

Il demande à tous les joueurs de se rendre, dans leur surface de réparation respective.

Un joueur qui quitte sa surface de réparation sans l'autorisation de l'arbitre peut être averti (carton jaune).

Les officiels d'équipe et remplaçants doivent rester hors du terrain de jeu et au sein de leur **surface technique**, à l'exception d'une personne autorisée à :

- apporter des boissons aux joueurs ;
- examiner ou traiter toute blessure.

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- **Les 2 capitaines**
- **Les 2 entraîneurs**
- **Et toute autre personne jugée utile (arbitres assistants, délégués, responsable sécurité, ect...).**

Il explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.

Il rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.

3. Reprise du jeu

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, balle à terre, touche, ect...).

4. Conséquences disciplinaires

La pause n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires. **L'arbitre peut prononcer des avertissements (carton jaune) ou exclusions (carton rouge) avant, pendant, après la pause, selon les comportements constatés.**

A la fin du match, la pause devra être relatée sur la FMI et un rapport sera envoyé à la commission compétente.

Le rapport de l'arbitre mentionnera :

- Le moment de la pause ;
- Les motifs concrets de son déclenchement ;

- Les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- Les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- Les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.